

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 24 mai 2024

N°7/Finances

Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour la rénovation de la Maison Sainte-Beuve, au titre de la restauration, l'entretien et la valorisation du patrimoine

Le vendredi 24 mai 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 16 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Rosa MACEIRA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Teresa EVERARD par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, M. Mohamed ANAJJAR par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Hervé ZILBER, M. Bankaly KABA

Absent :

M. le Maire rappelle le souhait de la ville de Villiers-le-Bel d'implanter au sein de la commune une Maison des Projets à la croisée des quartiers Puits-la-Marlière, Derrière-les-Murs de Monseigneur et du centre ancien dit le Village. Le lieu dédié pour cet équipement est l'ancienne Maison dite Sainte-Beuve.

M. le Maire rappelle que l'objectif de cette implantation vise à favoriser les synergies de travail entre les équipes de la Ville qui œuvrent à la bonne marche du NPRU. En effet, la commune est engagée depuis de nombreuses années dans une politique ambitieuse de renouvellement urbain, se traduisant, entre autres, par la mise en œuvre de programmes de restructuration et de construction d'équipements publics de proximité, qui concourent à une amélioration du cadre de vie des habitants, garant essentiel de cohésion sociale et territoriale.

M. le Maire rappelle que la Maison des Projets (MdP) qui a été inaugurée le 5 février 2024, constitue un espace de ressources visant à informer et échanger avec le public, accueillir les

instances du NPRU et d'autres événements à l'échelle de la ville (comités de quartier).

La Maison des Projets est en effet ouverte au grand public et s'inscrit dans une dynamique de communication et d'échange autour des grands projets d'intérêt public à l'échelle communale, et plus particulièrement sur les projets et opérations en cours sur les quartiers du Puits-la-Marlière, de Derrière-les-Murs de Monseigneur et du centre ancien dit le Village.

M. le Maire indique que par une correspondance jointe à la présente délibération, la demande de subvention avait été adressée par la Commune auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) dans le cadre du fonds de concours « Culture et Patrimoine » permettant de financer les travaux de rénovation de cet équipement public, au titre de la restauration, l'entretien et la valorisation du patrimoine.

M. le Maire précise que par délibération en date du 23 septembre 2021, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France a décidé d'apporter son concours financier, sous la forme d'un fonds de concours, pour le projet susvisé d'un montant de 341 916 € HT.

M. le Maire indique que le coût réel de l'opération pour la réhabilitation de la Maison Sainte-Beuve s'élève à 1 101 738,55 € HT (plan de financement arrêté le 31 janvier dernier).

Aussi, M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le fonds de Concours Culture et Patrimoine auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour la rénovation de la Maison Sainte-Beuve, au titre de la restauration, l'entretien et la valorisation du patrimoine.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande préalable adressée par correspondance à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France afin de solliciter son concours financier et annexée à la présente,

VU la délibération n°21.187 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France en date du 23 septembre 2021 attribuant un fonds de concours à la commune de Villiers-le-Bel en vue de participer au financement de la réhabilitation de la Maison Sainte-Beuve d'un montant de 341 916€ HT,

VU le plan de financement arrêté, le 31 janvier 2024 et annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 13 mai 2024,

DECIDE de solliciter le fonds de Concours Culture et Patrimoine auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour la rénovation de la Maison Sainte-Beuve en une Maison des projets pour un montant de 341 916€ HT.

AUTORISE le Maire à signer avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

tout document afférent à cette demande de fonds de concours.

AUTORISE le Maire ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Rosa MACEIRA



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le :

-3 JUIN 2024

Transmission en Sous-préfecture le :

-3 JUIN 2024